



TC/43/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 mars 2007

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarante-troisième session**  
**Genève, 26 - 28 mars 2007**

DEMANDES PORTANT SUR UNE COMBINAISON DE LIGNÉES

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. À la quarante-deuxième session du Comité technique (TC), tenue à Genève du 3 au 5 avril 2006, la délégation de la Colombie a proposé d'envisager l'examen d'une demande de droit d'obtenteur unique pour une variété formée d'une combinaison de lignées différentes (voir le paragraphe 101 du document TC/42/12 intitulé "Compte rendu"). La délégation a signalé le cas d'une demande de variété de caféier formée d'une combinaison de plus de 40 lignées différentes. Pour répondre à cette demande d'éclaircissement sur la manière dont un obtenteur peut déposer une seule demande de droit d'obtenteur pour une combinaison de lignées différentes, le TC est convenu qu'un document devrait être élaboré pour examen à sa quarante-troisième session.
2. Le Bureau de l'Union a étudié le cadre général dans lequel s'inscrivait la question soulevée à la quarante-deuxième session du TC et a observé que la demande initiale portait sur plusieurs espèces et, compte tenu du large éventail de méthodes de sélection et de reproduction sexuée ou multiplication végétative existant en matière de sélection végétale, il a été conclu qu'il serait plus indiqué de se pencher sur un cas particulier. C'est pourquoi, il est proposé que la question soit examinée en rapport avec une plante cultivée, par le groupe de travail technique compétent et, en particulier, eu égard aux principes directeurs d'examen pertinents.

*3. Le TC est invité à convenir que les questions relatives aux cas particuliers concernant une demande de droit d'obteneur unique pour une variété formée d'une combinaison de lignées différentes doivent être examinées par le groupe de travail technique compétent eu égard, s'il y a lieu, aux principes directeurs d'examen pertinents.*

[Fin du document]